

**Objet : Bien vieillir en Baronnies provençales – Réseau RESAGE (maintien à domicile des personnes âgées ou malades)**

Le Président rappelle au Comité Syndical la mesure III.4.3 de la Charte du Pnr : *irriguer le territoire de services essentiels à sa vitalité et sa cohésion de la Charte du Parc et de Renforcer les services de santé en milieu rural isolé en portant une attention particulière au maintien des services dans les pôles d'activités et de services. Maintenir les personnes âgées à domicile le plus longtemps possible, en favorisant le lien familial et le suivi médical grâce, entre autre, à l'équipement en terminaux TIC.*

Le territoire des Baronnies provençales couvre un large secteur considéré comme hyper rural dont les services de santé sont aujourd'hui vitaux afin d'y maintenir une qualité de vie. Des états généraux de la santé avaient été organisés par le Pnr des Baronnies provençales en 2011 à Buis les Baronnies.

Le Parc est sollicité par le Réseau Résage 26 pour organiser une journée d'information sur le " Bien vieillir en Baronnies provençales – (maintien à domicile des personnes âgées ou malades) le vendredi 22 mai 2015.

Le Président propose, de répondre favorablement à cette sollicitation qui a pour objectif d'anticiper l'accompagnement des personnes et de traiter la question du comment bien vieillir et du mieux vivre chez soi.

Il propose de porter cette action avec le réseau « Résage 26 », avec le concours de la MSA ; Département Drôme (CLIC) et le CRCAS et Atouts prévention Rhône-Alpes, selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant € TTC	Recettes	Montant € TTC
Mobilisation de matériels ou location pour les stands	2 150 €	Conseil Général de la Drôme	1 250 €
Interventions conférences, ateliers, experts	1 600 €	MSA Drôme	1 250 €
Publication d'un guide des services sur le territoire	1 000 €	CRCAS	1 250 €
Accueil – restauration des participants	1 000 €	Résage 26 et pôle sanitaire et médico-social du pays Nyonsais et de Buis-les-Baronnies	2 000 €
Coordination et animation projet - Pnr BP (18 jours)	2 140 €	Autofinancement	2 140 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 890 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 890 €</b>

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** les propositions du Président
- **Valide** le plan de financement proposé
- **Décide** de déléguer au Bureau tout pouvoir quant à la mise en œuvre de cette action.
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

Le Président  
Hervé RASCLARD